



Association québécoise
du loisir municipal

*La voix unifiée du
loisir municipal*

LE TRAITEMENT DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL

Mise à jour : novembre 2005

Table des matières

INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	4
Méthodologie	4
POPULATION DE 0 À 9 999 HABITANTS – CADRE SUPÉRIEUR	5
POPULATION DE 0 À 9 999 HABITANTS – CADRE OU PROFESSIONNEL	7
POPULATION DE 0 À 9 999 HABITANTS – TECHNICIEN	8
POPULATION DE 10 000 À 29 999 HABITANTS – CADRE SUPÉRIEUR	9
POPULATION DE 10 000 À 29 999 HABITANTS – CADRE OU PROFESSIONNEL	10
POPULATION DE 30 000 À 49 999 HABITANTS – CADRE SUPÉRIEUR	11
POPULATION DE 30 000 À 49 999 HABITANTS –CADRE OU PROFESSIONNEL	12
POPULATION DE 30 000 À 49 999 HABITANTS – TECHNICIEN	13
POPULATION DE 50 000 À 99 999 HABITANTS – CADRE SUPÉRIEUR	14
POPULATION DE 50 000 À 99 999 HABITANTS - CADRE OU PROFESSIONNEL	15
POPULATION DE 50 000 À 99 999 HABITANTS – TECHNICIEN	16
POPULATION 100 000 HABITANTS ET PLUS – CADRE SUPÉRIEUR	17
POPULATION 100 000 HABITANTS ET PLUS – CADRE OU PROFESSIONNEL	18
POPULATION 100 000 HABITANTS ET PLUS – TECHNICIEN	19
ANNEXE : ENSEMBLE DES RÉSULTATS PAR RÉPONDANTS	20

INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats de l'enquête sur le traitement des professionnels en loisir municipal au Québec. Celle-ci a été effectuée au cours de l'hiver 2005 auprès de l'ensemble des professionnels en loisir municipal du Québec, qu'ils soient membres ou non de l'Association québécoise du loisir municipal. Pour notre association, il s'agit de la seconde édition de l'enquête, la première s'étant déroulée au cours de l'hiver 2003.

Considérant l'avancement de la technologie, l'AQLM a jugé bon de réaliser cette enquête par le médium qu'est Internet. En effet, les professionnels en loisir municipal pouvaient compléter le questionnaire directement sur le portail du loisir municipal au <http://portail.loisirmunicipal.qc.ca>. L'AQLM remercie les nombreux répondants qui ont pris quelques minutes pour aller sur le portail Internet et répondre au questionnaire. Nous pouvons dire que celui-ci a été visité régulièrement puisque le taux de réponse est appréciable pour une première tentative de collecte de données non traditionnelle.

En terminant, prenez note que nous sommes disposés à prendre en considération vos commentaires et vos suggestions (questions, informations, type de rapport, traitement de l'information, etc.) dans le but d'améliorer le produit final à chaque nouvelle enquête. Vous pouvez communiquer directement avec l'Association québécoise du loisir municipal au numéro de téléphone : 418.650.5869 ou par courriel : infoAQLM@loisirmunicipal.qc.ca.

En espérant que cet outil saura vous être utile. Bonne lecture !

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Methodologie

Le questionnaire d'enquête a été accessible à tous les professionnels en loisir municipal sur le portail du loisir municipal du mois de mars au mois de septembre 2005. Régulièrement au cours de cette période, l'Association québécoise du loisir municipal diffusait un message à ses membres et partenaires, par l'intermédiaire du courrier électronique hebdomadaire, de se rendre sur le portail afin de compléter le questionnaire. Au total, 185 questionnaires ont été complétés.

Les résultats de cette enquête sont traités en fonction de deux variables discriminantes : la taille de la population et le niveau d'emploi.

Taille de la population :

0 à 9 999 habitants
10 000 à 29 999 habitants
30 000 à 49 999 habitants
50 000 à 99 999 habitants
100 000 habitants et plus

Niveau d'emploi :

Cadre supérieur
Cadre ou professionnel
Technicien

Les questions portaient sur les variables suivantes :

- ❖ Le statut d'emploi;
- ❖ Le milieu;
- ❖ Le salaire brut;
- ❖ Les augmentations salariales annuelles;
- ❖ Les années d'expérience professionnelle selon différents critères;
- ❖ Le nombre d'heures de travail par semaine;
- ❖ La politique du temps supplémentaire;
- ❖ Les avantages sociaux;
- ❖ L'adhésion à un syndicat municipal;
- ❖ L'adhésion à diverses associations reliées au monde du loisir municipal.

Ce rapport présente les tableaux des moyennes obtenues par tranche de population et par niveau d'emploi des répondants. De plus, vous trouverez en annexe un index des réponses pour l'ensemble des répondants.

Voici le nombre de répondants par taille de population et par niveau d'emploi. Il est à noter que la représentativité des résultats nécessite un minimum de 30 répondants par catégorie. Dans les catégories de moins de 30 répondants, nous ne pouvons conclure que les résultats sont représentatifs de l'ensemble des professionnels en loisir municipal.

Population	Cadre supérieur	Cadre ou professionnel	Technicien	N/A	Total
0 à 9 999 habitants	41	10	7	0	58
10 000 à 29 999 habitants	22	24	0	0	46
30 000 à 49 999 habitants	5	9	3	1	18
50 000 à 99 999 habitants	6	11	4	1	22
100 000 habitants et plus	4	25	3	1	33
N/A	2	5	1	0	8
Total	80	84	18	3	185

Mise à jour 2005 : Population de 0 à 9 999 habitants – Niveau 1 : Cadre supérieur

Population : 0 à 9 999 habitants		Niveau 1 : Cadre supérieur			
Statut d'emploi:	Permanent	37	Milieu	Villes	38
	Contractuel	4		Arrondissements	-
				Services centraux	-
				Structures intermunicipales	3
Moyenne de la population :		5 289	Minimum	1 600	
			Maximum	9 305	
Moyenne du salaire brut en 2004		39 920 \$	Minimum	\$ 8 500	
			Maximum	\$ 64 700	
Moyenne du salaire brut en 2005		42 098 \$	Minimum	\$ 20 000	
			Maximum	\$ 66 000	
Moyenne des augmentations salariales:					
a) 2004-2005		5,44%	Minimum	0,00%	
			Maximum	100,00%	
b) 2003-2004		1,96%	Minimum	0,00%	
			Maximum	5,30%	
Moyenne d'années d'expérience:					
a) sur le marché du travail		18,24 années	Minimum	1,00	
			Maximum	41,00	
b) dans le domaine du loisir		15,30 années	Minimum	1,00	
			Maximum	34,00	
c) au poste actuel		8,44 années	Minimum	0,00	
			Maximum	18,50	
Moyenne d'heures de travail par semaine:					
a) prévues par l'employeur		35,75 heures	Minimum	21,00	
			Maximum	40,00	
b) réelles (en moyenne)		42,08 heures	Minimum	28,00	
			Maximum	60,00	
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		14%	Minimum	0%	
			Maximum	60%	
Politique du temps supplémentaire					
a) est payé intégralement				-	
b) est payé partiellement				1	
c) est remis en congé intégralement				8	
d) est remis en congé partiellement				28	
e) aucune remise, ni en argent ni en congé				4	
Autres bénéfices:					
			OUI	NON	
Journées de maladie			37	3	
Congés mobiles			28	12	
Congés sociaux			37	3	
Assurances collectives			38	2	
Régime de retraite			36	4	
Fond de formation / perfectionnement			29	11	
Véhicule fourni			1	39	
Remboursement automobile (km)			39	1	
Frais de congrès			33	7	
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres					
		oui	7		
		non	34		
Membre d'une association / bénéficiaire					
AQLM				19	
URLS				6	
ATR				2	
CRC				-	
Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)				7	
ACPL				2	
Ass. Régionale loisir municipal				2	
Gouv. Et éducation				-	
Syndicats ou ass. Professionnel local				-	
Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)				3	
Autres				1	

Mise à jour 2005 : Population de 0 à 9 999 habitants – Niveau 2 : Cadre ou professionnel

Population : 0 à 9 999 habitants		Niveau 2 : Cadre ou professionnel			
Statut d'emploi:	Permanent	9	Milieu	Villes	9
	Contractuel	1		Arrondissements	1
				Services centraux	-
				Structures intermunicipales	-
Moyenne de la population :		3 713		Minimum	1 700
				Maximum	6 500
					23 400
Moyenne du salaire brut en 2004		28 812 \$		Minimum \$	35 000
				Maximum \$	21 000
Moyenne du salaire brut en 2005		30 154 \$		Minimum \$	35 000
				Maximum \$	
Moyenne des augmentations salariales:					
	a) 2004-2005	6,64%		Minimum	0,00%
				Maximum	15,00%
	b) 2003-2004	2,24%		Minimum	0,00%
				Maximum	7,50%
Moyenne d'années d'expérience:					
	a) sur le marché du travail	10,85 années		Minimum	3,00
				Maximum	28,00
	b) dans le domaine du loisir	6,85 années		Minimum	2,00
				Maximum	12,00
	c) au poste actuel	1,39 années		Minimum	0,00
				Maximum	3,00
Moyenne d'heures de travail par semaine:					
	a) prévues par l'employeur	33,65 heures		Minimum	4,00
				Maximum	40,00
	b) réelles (en moyenne)	40,28 heures		Minimum	32,00
				Maximum	45,00
	c) % accomplies en dehors des heures de bureau	13%		Minimum	0%
				Maximum	28%
Politique du temps supplémentaire					
	a) est payé intégralement				1
	b) est payé partiellement				0
	c) est remis en congé intégralement				6
	d) est remis en congé partiellement				3
	e) aucune remise, ni en argent ni en congé				0
Autres bénéfices:					
				OUI	NON
	Journées de maladie			10	0
	Congés mobiles			4	6
	Congés sociaux			5	5
	Assurances collectives			8	2
	Régime de retraite			8	2
	Fond de formation / perfectionnement			7	3
	Véhicule fourni			0	10
	Remboursement automobile (km)			10	0
	Frais de congrès			6	4
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres					
			oui	4	
			non	6	
Membre d'une association / bénéfice					
	AQLM				4
	URLS				2
	ATR				-
	CRC				1
	Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)				-
	ACPL				-
	Ass. Régionale loisir municipal				-
	Gouv. Et éducation				-
	Syndicats ou ass. Professionnel local				1
	Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)				-
	Autres				2

Mise à jour 2005 : Population de 0 à 9 999 habitants – Niveau 3 : Technicien

Population : 0 à 9 999 habitants		Niveau 3 : Technicien			
Statut d'emploi:	Permanent	4	Milieu	Villes	6
	Contractuel	3		Arrondissements	-
				Services centraux	-
				Structures intermunicipales	1
Moyenne de la population :		3 201		Minimum	1 206
				Maximum	6 000
Moyenne du salaire brut en 2004		22 517 \$		Minimum \$	5 000
				Maximum \$	32 900
Moyenne du salaire brut en 2005		24 190 \$		Minimum \$	6 000
				Maximum \$	33 900
Moyenne des augmentations salariales:					
a) 2004-2005		1,66%		Minimum	0,00%
				Maximum	4,00%
b) 2003-2004		2,57%		Minimum	0,00%
				Maximum	14,00%
Moyenne d'années d'expérience:					
a) sur le marché du travail		6,79 années		Minimum	2,00
				Maximum	10,00
b) dans le domaine du loisir		6,50 années		Minimum	2,50
				Maximum	10,00
c) au poste actuel		2,57 années		Minimum	0,00
				Maximum	8,00
Moyenne d'heures de travail par semaine:					
a) prévues par l'employeur		35,71 heures		Minimum	30,00
				Maximum	40,00
b) réelles (en moyenne)		39,50 heures		Minimum	32,00
				Maximum	45,00
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		13%		Minimum	0%
				Maximum	25%
Politique du temps supplémentaire					
		a) est payé intégralement			2
		b) est payé partiellement			0
		c) est remis en congé intégralement			4
		d) est remis en congé partiellement			0
		e) aucune remise, ni en argent ni en congé			1
Autres bénéfices:					
				OUI	NON
		Journées de maladie		5	1
		Congés mobiles		1	5
		Congés sociaux		2	4
		Assurances collectives		3	3
		Régime de retraite		2	4
		Fond de formation / perfectionnement		3	3
		Véhicule fourni		0	6
		Remboursement automobile (km)		5	1
		Frais de congrès		5	1
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres					
			oui	0	
			non	7	
Membre d'une association / bénéfice					
		AQLM			2
		URLS			2
		ATR			-
		CRC			-
		Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)			-
		ACPL			-
		Ass. Régionale loisir municipal			-
		Gouv. Et éducation			-
		Syndicats ou ass. Professionnel local			-
		Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)			1
		Autres			-

Mise à jour 2005 : Population de 10 000 à 29 999 habitants – Niveau 1 : Cadre supérieur

Population : 10 000 à 29 999 habitants		Niveau 1 : Cadre supérieur			
Statut d'emploi:	Permanent	20	Milieu	Villes	19
	Contractuel	2		Arrondissements Services centraux	3 -
				Structures intermunicipales	-
Moyenne de la population :		17 123		Minimum	10 000
				Maximum	27 000
Moyenne du salaire brut en 2004		60 228 \$		Minimum \$	37 500
				Maximum \$	74 000
Moyenne du salaire brut en 2005		64 455 \$		Minimum \$	50 500
				Maximum \$	77 000
Moyenne des augmentations salariales:					
a) 2004-2005		6,93%		Minimum	2,00%
				Maximum	46,60%
b) 2003-2004		3,73%		Minimum	0,00%
				Maximum	12,00%
Moyenne d'années d'expérience:					
a) sur le marché du travail		20,52 années		Minimum	6,00
				Maximum	45,00
b) dans le domaine du loisir		19,89 années		Minimum	6,00
				Maximum	31,00
c) au poste actuel		10,24 années		Minimum	0,00
				Maximum	29,00
Moyenne d'heures de travail par semaine:					
a) prévues par l'employeur		35,00 heures		Minimum	32,50
				Maximum	40,00
b) réelles (en moyenne)		41,69 heures		Minimum	35,00
				Maximum	47,00
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		17%		Minimum	10%
				Maximum	35%
Politique du temps supplémentaire					
a) est payé intégralement					0
b) est payé partiellement					0
c) est remis en congé intégralement					0
d) est remis en congé partiellement					18
e) aucune remise, ni en argent ni en congé					4
Autres bénéfices:					
				OUI	NON
Journées de maladie				22	0
Congés mobiles				21	1
Congés sociaux				20	2
Assurances collectives				22	0
Régime de retraite				22	0
Fond de formation / perfectionnement				20	2
Véhicule fourni				1	21
Remboursement automobile (km)				21	1
Frais de congrès				22	0
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres					
			oui	7	
			non	15	
Membre d'une association / bénéficiaire					
AQLM					14
URLS					7
ATR					-
CRC					-
Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)					10
ACPL					4
Ass. Régionale loisir municipal					2
Gouv. Et éducation					2
Syndicats ou ass. Professionnel local					-
Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)					6
Autres					-

Mise à jour 2005 : Population de 10 000 à 29 999 habitants – Niveau 2 : Cadre ou professionnel

Population : 10 000 à 29 999 habitants		Niveau 2 : Cadre ou professionnel			
Statut d'emploi:	Permanent	22	Milieu	Villes	19
	Contractuel	2		Arrondissements	5
				Services centraux	-
				Structures intermunicipales	-
Moyenne de la population :		19 044		Minimum	11 000
				Maximum	29 000
					32 000
Moyenne du salaire brut en 2004		45 465 \$		Minimum \$	59 000
				Maximum \$	34 500
Moyenne du salaire brut en 2005		46 858 \$		Minimum \$	61 000
				Maximum \$	
Moyenne des augmentations salariales:					
a) 2004-2005		2,79%		Minimum	0,00%
				Maximum	10,00%
b) 2003-2004		2,53%		Minimum	0,00%
				Maximum	5,00%
Moyenne d'années d'expérience:					
a) sur le marché du travail		14,38 années		Minimum	1,00
				Maximum	26,00
b) dans le domaine du loisir		13,08 années		Minimum	2,00
				Maximum	21,00
c) au poste actuel		5,58 années		Minimum	0,00
				Maximum	19,00
Moyenne d'heures de travail par semaine:					
a) prévues par l'employeur		35,59 heures		Minimum	32,50
				Maximum	40,00
b) réelles (en moyenne)		40,56 heures		Minimum	33,75
				Maximum	50,00
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		12%		Minimum	0%
				Maximum	29%
Politique du temps supplémentaire					
		a) est payé intégralement			1
		b) est payé partiellement			0
		c) est remis en congé intégralement			3
		d) est remis en congé partiellement			19
		e) aucune remise, ni en argent ni en congé			1
Autres bénéfices:					
				OUI	NON
		Journées de maladie		22	2
		Congés mobiles		17	7
		Congés sociaux		22	2
		Assurances collectives		23	1
		Régime de retraite		23	1
		Fond de formation / perfectionnement		19	5
		Véhicule fourni		2	22
		Remboursement automobile (km)		22	2
		Frais de congrès		21	3
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres					
			oui	10	
			non	14	
Membre d'une association / bénéficiaire					
		AQLM			-
		URLS			-
		ATR			-
		CRC			-
		Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)			4
		ACPL			-
		Ass. Régionale loisir municipal			-
		Gouv. Et éducation			-
		Syndicats ou ass. Professionnel local			3
		Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)			-
		Autres			1

Mise à jour 2005 : Population de 30 000 à 49 999 habitants – Niveau 1 : Cadre supérieur

Population : 30 000 à 49 999 habitants		Niveau 1: Cadre supérieur	
Statut d'emploi:	Permanent	5	Milieu
	Contractuel	-	Villes
			Arrondissements
			Services centraux
			Structures intermunicipales
Moyenne de la population :		33 800	Minimum 30 000
			Maximum 45 000
Moyenne du salaire brut en 2004		73 920 \$	Minimum \$ 57 000
			Maximum \$ 79 705
Moyenne du salaire brut en 2005		73 920 \$	Minimum \$ 58 500
			Maximum \$ 81 300
Moyenne des augmentations salariales:			
a) 2004-2005		2,40%	Minimum 2,00%
			Maximum 2,50%
b) 2003-2004		1,65%	Minimum 2,00%
			Maximum 2,50%
Moyenne d'années d'expérience:			
a) sur le marché du travail		15,40 années	Minimum 22,00
			Maximum 33,00
b) dans le domaine du loisir		15,20 années	Minimum 22,00
			Maximum 33,00
c) au poste actuel		10,20 années	Minimum 3,00
			Maximum 31,00
Moyenne d'heures de travail par semaine:			
a) prévues par l'employeur		33,25 heures	Minimum 32,00
			Maximum 35,00
b) réelles (en moyenne)		39,90 heures	Minimum 40,00
			Maximum 50,00
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		17%	Minimum 15%
			Maximum 40%
Politique du temps supplémentaire	a) est payé intégralement		0
	b) est payé partiellement		0
	c) est remis en congé intégralement		0
	d) est remis en congé partiellement		1
	e) aucune remise, ni en argent ni en congé		4
Autres bénéfices:			OUI NON
	Journées de maladie		5 0
	Congés mobiles		5 0
	Congés sociaux		5 0
	Assurances collectives		5 0
	Régime de retraite		5 0
	Fond de formation / perfectionnement		4 1
	Véhicule fourni		0 5
	Remboursement automobile (km)		4 1
	Frais de congrès		4 1
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres	oui		1
	non		4
Membre d'une association / bénéficiaire	AQLM		4
	URLS		2
	ATR		2
	CRC		-
	Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ,etc)		2
	ACPL		1
	Ass. Régionale loisir municipal		1
	Gouv. Et éducation		-
	Syndicats ou ass. Professionnel local		-
	Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)		1
	Autres		1

Mise à jour 2005 : Population de 30 000 à 49 999 habitants – Niveau 2 : Cadre ou professionnel

Population : 30 000 à 49 999 habitants		Niveau 2: Cadre ou professionnel			
Statut d'emploi:	Permanent	8	Milieu	Villes	7
	Contractuel	1		Arrondissements	2
				Services centraux	-
				Structures intermunicipales	-
Moyenne de la population :		36 778	Minimum	30 000	
			Maximum	42 000	
Moyenne du salaire brut en 2004		49 752 \$	Minimum	37 000 \$	
			Maximum	66 089 \$	
Moyenne du salaire brut en 2005		51 097 \$	Minimum	39 000 \$	
			Maximum	66 827 \$	
Moyenne des augmentations salariales:					
a) 2004-2005		2,45%	Minimum	1,00%	
			Maximum	5,10%	
b) 2003-2004		1,73%	Minimum	1,00%	
			Maximum	3,00%	
Moyenne d'années d'expérience:					
a) sur le marché du travail		18,44 années	Minimum	5,00	
			Maximum	30,00	
b) dans le domaine du loisir		17,78 années	Minimum	5,00	
			Maximum	32,00	
c) au poste actuel		10,94 années	Minimum	1,00	
			Maximum	28,00	
Moyenne d'heures de travail par semaine:					
a) prévues par l'employeur		33,75 heures	Minimum	33,00	
			Maximum	35,00	
b) réelles (en moyenne)		40,06 heures	Minimum	35,00	
			Maximum	45,00	
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		16%	Minimum	10%	
			Maximum	25%	
Politique du temps supplémentaire					
		a) est payé intégralement		2	
		b) est payé partiellement		0	
		c) est remis en congé intégralement		0	
		d) est remis en congé partiellement		2	
		e) aucune remise, ni en argent ni en congé		5	
Autres bénéfices:					
			OUI	NON	
		Journées de maladie	8	1	
		Congés mobiles	7	2	
		Congés sociaux	8	1	
		Assurances collectives	8	1	
		Régime de retraite	9	0	
		Fond de formation / perfectionnement	9	0	
		Véhicule fourni	0	9	
		Remboursement automobile (km)	9	0	
		Frais de congrès	9	0	
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres					
			oui	5	
			non	4	
Membre d'une association / bénéfice					
		AQLM		5	
		URLS		-	
		ATR		-	
		CRC		-	
		Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)		3	
		ACPL		-	
		Ass. Régionale loisir municipal		1	
		Gouv. Et éducation		1	
		Syndicats ou ass. Professionnel local		1	
		Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)		-	
		Autres		2	

Mise à jour 2005 : Population de 30 000 à 49 999 habitants – Niveau 3 : Technicien

Population : 30 000 à 49 999 habitants		Niveau 3: Technicien	
Statut d'emploi:	Permanent	3	Milieu
	Contractuel	-	Villes
			Arrondissements
			Services centraux
			Structures intermunicipales
Moyenne de la population :		42 333	Minimum 42 000 Maximum 43 000
Moyenne du salaire brut en 2004		30 083 \$	Minimum 28 000 \$ Maximum 32 000 \$
Moyenne du salaire brut en 2005		34 833 \$	Minimum 28 000 \$ Maximum 39 000 \$
Moyenne des augmentations salariales:			
a) 2004-2005		2,00%	Minimum 2,00% Maximum 2,00%
b) 2003-2004		2,17%	Minimum 2,00% Maximum 2,50%
Moyenne d'années d'expérience:			
a) sur le marché du travail		9,00 années	Minimum 4,00 Maximum 13,00
b) dans le domaine du loisir		13,67 années	Minimum 5,00 Maximum 25,00
c) au poste actuel		5,50 années	Minimum 0,50 Maximum 13,00
Moyenne d'heures de travail par semaine:			
a) prévues par l'employeur		34,00 heures	Minimum 32,00 Maximum 35,00
b) réelles (en moyenne)		37,67 heures	Minimum 35,00 Maximum 40,00
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		10%	Minimum 5% Maximum 15%
Politique du temps supplémentaire			
a) est payé intégralement			0
b) est payé partiellement			0
c) est remis en congé intégralement			3
d) est remis en congé partiellement			0
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			0
Autres bénéfices:			
			OUI NON
Journées de maladie			3 0
Congés mobiles			3 0
Congés sociaux			2 1
Assurances collectives			3 0
Régime de retraite			3 0
Fond de formation / perfectionnement			1 2
Véhicule fourni			0 3
Remboursement automobile (km)			3 0
Frais de congrès			0 0
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres			
		oui	1
		non	2
Membre d'une association / bénéfice			
AQLM			2
URLS			-
ATR			-
CRC			-
Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)			-
ACPL			-
Ass. Régionale loisir municipal			1
Gouv. Et éducation			-
Syndicats ou ass. Professionnel local			-
Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)			-
Autres			1

Mise à jour 2005 : Population de 50 000 à 99 999 habitants – Niveau 1 : Cadre supérieur

Population : 50 000 à 99 999 habitants		Niveau 1: Cadre supérieur	
Statut d'emploi:	Permanent	6	Milieu
	Contractuel	-	Villes
			Arrondissements
			Services centraux
			Structures intermunicipales
Moyenne de la population :		70 250	Minimum 51 000
			Maximum 95 000
Moyenne du salaire brut en 2004		83 645 \$	Minimum 74 625 \$
			Maximum 94 216 \$
Moyenne du salaire brut en 2005		86 761 \$	Minimum 76 490 \$
			Maximum 97 042 \$
Moyenne des augmentations salariales:			
a) 2004-2005		1,88%	Minimum 0,00%
			Maximum 3,00%
b) 2003-2004		2,50%	Minimum 0,00%
			Maximum 4,00%
Moyenne d'années d'expérience:			
a) sur le marché du travail		30,17 années	Minimum 29,00
			Maximum 31,00
b) dans le domaine du loisir		27,67 années	Minimum 25,00
			Maximum 31,00
c) au poste actuel		21,00 années	Minimum 12,00
			Maximum 31,00
Moyenne d'heures de travail par semaine:			
a) prévues par l'employeur		32,75 heures	Minimum 32,00
			Maximum 34,00
b) réelles (en moyenne)		37,42 heures	Minimum 33,00
			Maximum 42,00
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		10%	Minimum 0%
			Maximum 23%
Politique du temps supplémentaire			
	a) est payé intégralement		0
	b) est payé partiellement		0
	c) est remis en congé intégralement		0
	d) est remis en congé partiellement		4
	e) aucune remise, ni en argent ni en congé		2
Autres bénéfices:			
	Journées de maladie		OUI 6 NON 0
	Congés mobiles		6 0
	Congés sociaux		6 0
	Assurances collectives		6 0
	Régime de retraite		6 0
	Fond de formation / perfectionnement		6 0
	Véhicule fourni		1 5
	Remboursement automobile (km)		6 0
	Frais de congrès		6 0
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres			
	oui		4
	non		2
Membre d'une association / bénéficiaire			
	AQLM		4
	URLS		1
	ATR		-
	CRC		-
	Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)		-
	ACPL		-
	Ass. Régionale loisir municipal		2
	Gouv. Et éducation		-
	Syndicats ou ass. Professionnel local		-
	Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)		1
	Autres		1

Mise à jour 2005 : Population de 50 000 à 99 999 habitants – Niveau 2 : Cadre ou professionnel

Population : 50 000 à 99 999 habitants		Niveau 2: Cadre ou professionnel			
Statut d'emploi:	Permanent	10	Milieu	Villes	8
	Contractuel	1		Arrondissements	3
				Services centraux	-
				Structures intermunicipales	-
Moyenne de la population :		69 909	Minimum	51 000	
			Maximum	89 000	
Moyenne du salaire brut en 2004		52 964 \$	Minimum	19 300 \$	
			Maximum	68 000 \$	
Moyenne du salaire brut en 2005		57 200 \$	Minimum	45 600 \$	
			Maximum	68 000 \$	
Moyenne des augmentations salariales:					
a) 2004-2005		16,05%	Minimum	0,00%	
			Maximum	136,00%	
b) 2003-2004		1,79%	Minimum	0,00%	
			Maximum	3,00%	
Moyenne d'années d'expérience:					
a) sur le marché du travail		17,18 années	Minimum	1,50	
			Maximum	31,00	
b) dans le domaine du loisir		15,25 années	Minimum	1,50	
			Maximum	31,00	
c) au poste actuel		6,86 années	Minimum	0,00	
			Maximum	20,00	
Moyenne d'heures de travail par semaine:					
a) prévues par l'employeur		34,00 heures	Minimum	32,00	
			Maximum	35,00	
b) réelles (en moyenne)		40,95 heures	Minimum	35,00	
			Maximum	50,00	
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		17%	Minimum	0%	
			Maximum	30%	
Politique du temps supplémentaire					
a) est payé intégralement				0	
b) est payé partiellement				0	
c) est remis en congé intégralement				0	
d) est remis en congé partiellement				8	
e) aucune remise, ni en argent ni en congé				3	
Autres bénéfices:					
			OUI	NON	
Journées de maladie			10	1	
Congés mobiles			8	3	
Congés sociaux			8	3	
Assurances collectives			10	1	
Régime de retraite			10	1	
Fond de formation / perfectionnement			6	5	
Véhicule fourni			0	11	
Remboursement automobile (km)			11	0	
Frais de congrès			10	1	
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres					
			oui	3	
			non	8	
Membre d'une association / bénéfice					
AQLM				4	
URLS				1	
ATR				-	
CRC				-	
Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)				4	
ACPL				-	
Ass. Régionale loisir municipal				-	
Gouv. Et éducation				-	
Syndicats ou ass. Professionnel local				1	
Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)				1	
Autres				2	

Mise à jour 2005 : Population de 50 000 à 99 999 habitants – Niveau 3 : Technicien

Population : 50 000 à 99 999 habitants		Niveau 3: Technicien	
Statut d'emploi:	Permanent	3	Milieu
	Contractuel	1	Villes
			Arrondissements
			Services centraux
			Structures intermunicipales
Moyenne de la population :		63 474	Minimum 50 000 Maximum 80 000
Moyenne du salaire brut en 2004		42 250 \$	Minimum 25 000 \$ Maximum 54 000 \$
Moyenne du salaire brut en 2005		44 000 \$	Minimum 25 000 \$ Maximum 56 000 \$
Moyenne des augmentations salariales:			
a) 2004-2005		1,38%	Minimum 0,00% Maximum 2,00%
b) 2003-2004		1,50%	Minimum 1,00% Maximum 2,00%
Moyenne d'années d'expérience:			
a) sur le marché du travail		21,25 années	Minimum 7,00 Maximum 28,00
b) dans le domaine du loisir		20,75 années	Minimum 6,00 Maximum 27,00
c) au poste actuel		13,50 années	Minimum 6,00 Maximum 22,00
Moyenne d'heures de travail par semaine:			
a) prévues par l'employeur		35,00 heures	Minimum 35,00 Maximum 35,00
b) réelles (en moyenne)		37,75 heures	Minimum 35,00 Maximum 40,00
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		10%	Minimum 0% Maximum 20%
Politique du temps supplémentaire			
a) est payé intégralement			2
b) est payé partiellement			0
c) est remis en congé intégralement			2
d) est remis en congé partiellement			0
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			0
Autres bénéfices:			
			OUI NON
Journées de maladie			4 0
Congés mobiles			2 2
Congés sociaux			3 1
Assurances collectives			3 1
Régime de retraite			4 0
Fond de formation / perfectionnement			4 0
Véhicule fourni			0 4
Remboursement automobile (km)			4 0
Frais de congrès			3 1
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres			
		oui	2
		non	2
Membre d'une association / bénéfice			
AQLM			1
URLS			-
ATR			-
CRC			-
Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)			1
ACPL			-
Ass. Régionale loisir municipal			-
Gouv. Et éducation			-
Syndicats ou ass. Professionnel local			1
Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)			-
Autres			-

Mise à jour 2005 : Population 100 000 habitants et plus – Niveau 1 : Cadre supérieur

Population : 100 000 habitants et plus		Niveau 1: Cadre supérieur	
Statut d'emploi:	Permanent	4	Milieu
	Contractuel	-	Villes
			Arrondissements
			Services centraux
			Structures intermunicipales
Moyenne de la population :		315 500	Minimum 152 000
			Maximum 380 000
Moyenne du salaire brut en 2004		87 436 \$	Minimum 75 000 \$
			Maximum 94 742 \$
Moyenne du salaire brut en 2005		89 169 \$	Minimum 80 000 \$
			Maximum 96 676 \$
Moyenne des augmentations salariales:			
a) 2004-2005		2,13%	Minimum 0,00%
			Maximum 6,50%
b) 2003-2004		3,63%	Minimum 2,00%
			Maximum 6,50%
Moyenne d'années d'expérience:			
a) sur le marché du travail		25,50 années	Minimum 19,00
			Maximum 35,00
b) dans le domaine du loisir		28,00 années	Minimum 19,00
			Maximum 35,00
c) au poste actuel		5,50 années	Minimum 2,00
			Maximum 15,00
Moyenne d'heures de travail par semaine:			
a) prévues par l'employeur		34,38 heures	Minimum 34,00
			Maximum 35,00
b) réelles (en moyenne)		37,00 heures	Minimum 35,00
			Maximum 40,00
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		12%	Minimum 8%
			Maximum 15%
Politique du temps supplémentaire	a) est payé intégralement		0
	b) est payé partiellement		0
	c) est remis en congé intégralement		0
	d) est remis en congé partiellement		3
	e) aucune remise, ni en argent ni en congé		1
Autres bénéfices:		OUI	NON
	Journées de maladie	4	0
	Congés mobiles	4	0
	Congés sociaux	4	0
	Assurances collectives	4	0
	Régime de retraite	4	0
	Fond de formation / perfectionnement	4	0
	Véhicule fourni	0	4
	Remboursement automobile (km)	4	0
	Frais de congrès	4	0
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres	oui	4	
	non	0	
Membre d'une association / bénéfice	AQLM		4
	URLS		1
	ATR		-
	CRC		1
	Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)		5
	ACPL		1
	Ass. Régionale loisir municipal		-
	Gouv. Et éducation		-
	Syndicats ou ass. Professionnel local		-
	Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)		3
	Autres		2

Mise à jour 2005 : Population 100 000 habitants et plus – Niveau 2 : Cadre ou professionnel

Population : 100 000 habitants et plus		Niveau 2: Cadre ou professionnel			
Statut d'emploi:	Permanent	24	Milieu	Villes	18
	Contractuel	1		Arrondissements	4
				Services centraux	3
				Structures intermunicipales	-
Moyenne de la population :		227 984	Minimum	106 000	
			Maximum	550 000	
Moyenne du salaire brut en 2004		55 320 \$	Minimum \$	30 000	
			Maximum \$	75 700	
Moyenne du salaire brut en 2005		57 676 \$	Minimum \$	30 000	
			Maximum \$	79 200	
Moyenne des augmentations salariales:					
a) 2004-2005		2,03%	Minimum	0,00%	
			Maximum	8,00%	
b) 2003-2004		1,75%	Minimum	0,00%	
			Maximum	6,00%	
Moyenne d'années d'expérience:					
a) sur le marché du travail		19,40 années	Minimum	1,00	
			Maximum	35,00	
b) dans le domaine du loisir		18,96 années	Minimum	3,00	
			Maximum	35,00	
c) au poste actuel		6,35 années	Minimum	0,00	
			Maximum	21,00	
Moyenne d'heures de travail par semaine:					
a) prévues par l'employeur		34,90 heures	Minimum	33,00	
			Maximum	40,00	
b) réelles (en moyenne)		40,67 heures	Minimum	35,00	
			Maximum	46,00	
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		17%	Minimum	0%	
			Maximum	60%	
Politique du temps supplémentaire					
		a) est payé intégralement	0		
		b) est payé partiellement	1		
		c) est remis en congé intégralement	3		
		d) est remis en congé partiellement	8		
		e) aucune remise, ni en argent ni en congé	13		
Autres bénéfices:					
			OUI	NON	
		Journées de maladie	20	5	
		Congés mobiles	22	3	
		Congés sociaux	19	6	
		Assurances collectives	24	1	
		Régime de retraite	24	1	
		Fond de formation / perfectionnement	19	6	
		Véhicule fourni	0	25	
		Remboursement automobile (km)	25	0	
		Frais de congrès	22	3	
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres					
		oui	21		
		non	4		
Membre d'une association / bénéfice					
		AQLM		8	
		URLS		5	
		ATR		-	
		CRC		1	
		Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)		5	
		ACPL		1	
		Ass. Régionale loisir municipal		-	
		Gouv. Et éducation		1	
		Syndicats ou ass. Professionnel local		6	
		Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)		2	
		Autres		2	

Mise à jour 2005 : Population 100 000 habitants et plus – Niveau 3 : Technicien

Population : 100 000 habitants et plus		Niveau 3: Technicien			
Statut d'emploi:	Permanent	1	Milieu	Villes	3
	Contractuel	2		Arrondissements	-
				Services centraux	-
				Structures intermunicipales	-
Moyenne de la population :		542 667		Minimum	128 000
				Maximum	1 000 000
Moyenne du salaire brut en 2004		37 667 \$		Minimum	35 000 \$
				Maximum	43 000 \$
Moyenne du salaire brut en 2005		36 833 \$		Minimum	30 000 \$
				Maximum	45 500 \$
Moyenne des augmentations salariales:					
	a) 2004-2005	0,17%		Minimum	-4,00%
				Maximum	2,50%
	b) 2003-2004	2,25%		Minimum	2,00%
				Maximum	2,50%
Moyenne d'années d'expérience:					
	a) sur le marché du travail	7,67 années		Minimum	3,00
				Maximum	10,00
	b) dans le domaine du loisir	7,33 années		Minimum	3,00
				Maximum	15,00
	c) au poste actuel	3,17 années		Minimum	1,50
				Maximum	5,00
Moyenne d'heures de travail par semaine:					
	a) prévues par l'employeur	35,00 heures		Minimum	35,00
				Maximum	35,00
	b) réelles (en moyenne)	35,00 heures		Minimum	35,00
				Maximum	35,00
	c) % accomplies en dehors des heures de bureau	28%		Minimum	0%
				Maximum	80%
Politique du temps supplémentaire					
	a) est payé intégralement				1
	b) est payé partiellement				0
	c) est remis en congé intégralement				1
	d) est remis en congé partiellement				0
	e) aucune remise, ni en argent ni en congé				1
Autres bénéfices:					
				OUI	NON
	Journées de maladie			3	0
	Congés mobiles			3	0
	Congés sociaux			3	0
	Assurances collectives			3	0
	Régime de retraite			2	1
	Fond de formation / perfectionnement			1	2
	Véhicule fourni			0	3
	Remboursement automobile (km)			2	1
	Frais de congrès			2	1
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres					
			oui	2	
			non	1	
Membre d'une association / bénéficiaire					
	AQLM				-
	URLS				-
	ATR				-
	CRC				-
	Partenaires nationaux (Arts-ville, AAQ, etc)				-
	ACPL				-
	Ass. Régionale loisir municipal				-
	Gouv. Et éducation				-
	Syndicats ou ass. Professionnel local				-
	Autres ass. Provincial municipal (ADMQ, UMQ)				-
	Autres				-